

SECRETARIAT GENERAL

00000 012

COMMUNIQUÉ N°2025 - \_\_\_\_\_ MESRS - SG

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :**

Le Gouvernement de la République Populaire de Chine a mis à la disposition de la République du Mali, au titre de l'année universitaire 2026-2027, onze (11) bourses pour les études de **Master** et de **Doctorat**.

**Lesdites bourses couvrent le billet d'avion aller-retour, les frais d'études, les frais de logement à l'université, l'allocation de vie quotidienne et l'assurance médicale élémentaire en Chine.**

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- ✓ être de nationalité malienne ;
- ✓ avoir au moins la Licence avec au minimum la mention assez bien (13,50/20) et être âgé de 35 ans au plus pour les postulants aux études de Master ;
- ✓ avoir le Master avec au moins la mention assez bien (13,50/20) et être âgé de 40 ans au plus, pour les postulants aux études doctorales ;
- ✓ être détenteur d'un certificat HSK niveau 4 en chinois ou d'un TOEFL en anglais.

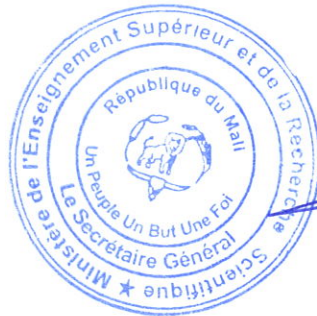
Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur Général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique et précisant le niveau d'études sollicité (**Master ou Doctorat**) ;
- trois (03) copies du certificat de nationalité malienne dont l'original ;
- trois (03) copies du casier judiciaire dont l'original ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- quatre (04) photos d'identité récentes ;
- deux (02) copies de la traduction certifiée en chinois ou en anglais de l'attestation de la Licence ou du Master ;
- deux (02) copies de la traduction certifiée en chinois ou en anglais du relevé de notes de chaque année d'études de la Licence ou du Master ;
- deux (02) copies en français authentifiées et certifiées conformes à l'original du diplôme de la licence ou du Master ;
- deux copies en français certifiées conformes du relevé de notes de chaque année d'études universitaires de la Licence ou du Master ;
- trois (03) copies de la lettre d'équivalence pour les diplômes obtenus à l'étranger,
- payer cinq mille (5000) francs CFA non remboursables comme frais de traitement de dossier.

Les dossiers dûment constitués doivent parvenir à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique au plus tard le mercredi **10 décembre 2025 à 16 heures 00 minute.**

**NB :**

- 1- les professionnels (fonctionnaires de l'état et des collectivités) doivent ajouter à leurs dossiers de candidature l'autorisation de leur structure d'appartenance ;
- 2- les candidats présélectionnés doivent fournir trois (03) copies du diplôme authentifié au service d'équivalence de la DGESRS ;
- 3- procédure de traitement : le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique proposera (présélection) à la partie chinoise, vingt (20) meilleurs dossiers de candidats choisis par ordre de mérite ;
- 4- la sélection définitive des candidats se fera par les autorités compétentes chinoises parmi les vingt (20) candidats proposés par le département ;
- 5- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique et la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ne participent pas à la sélection définitive des candidats.



Bamako, le **27 NOV 2025**

P/Le ministre P.O,  
Le Secrétaire Général,

  
**Pr Moussa TANGARA**

Chevalier de l'Ordre National